Annexe au livret d'accueil

Commission Accueil des nouveaux
Danielle Vallette n° 35, Thierry Parocco n° 478, Patricia Bouy n°285

Commission Agapes
Carole Jacquinot n° 294, Anne-lise Aussiette n° 142, Marie-Françoise Grippon n°4, Nassera Ferchiche n°473, Mireille Lery n°514, Bernard Durand 379.

Commission Bricosel
Hervé Marzana n° 163

Commission des Echanges
Danielle Langlade n° 552, Béatrice Briclot n°11.

Commission Exposition
Agnès Garelli n°224, Bernard Durand n°379, Coline Paris n°104, Béatrice Briclot n°11.

Conseil d'Administration
Trésorière : Mireille Lery n°514
Secrétaire : Philippe Le Duigou n°2
Administrateurs : Danielle Vallette n°35, Hervé Marzana n° 163, Carole Jacquinot n° 294, Danielle Langlade n° 552

Route des Sels et Intersel
Danielle Vallette n°35, Danielle Langlade n° 552
http://www.route-des-sel.org

Webmaster
Philippe Le Duigou n° 2

ValenSEL

Le S.E.L. du Grand Valence

Valence et ses environs

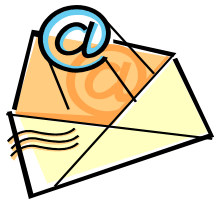
Livret d'accueil du nouvel adhérent

VALENSEL – Maison de la vie associative
74, route de Montelier - 26000 VALENCE

contac@valensel.org

www.valensel.org

Nous vous souhaitons la bienvenue.
Ce livret a pour but de vous préciser quelques règles qui faciliteront vos relations avec les autres adhérents.



Vos coordonnées

Dès votre première connexion, allez dans le menu « Mon compte ».

- Si le mot de passe a été attribué par le webmaster, pensez à le modifier dans « Mes infos » ! Vérifiez également vos coordonnées.
- Dans « Préférences », mettez à jour l'ordre de préférence de contact et ajoutez des commentaires. (Ex : en premier le téléphone fixe, de 18h à 20h30, en second le mail, …). Cette opération est importante car elle permet aux autres adhérents de savoir dans quelles conditions vous contacter.
- Indiquez également si vous souhaitez recevoir un mail à chaque fois qu'une annonce est publiée.



Annonces

Pour ne pas décourager les autres adhérents, veillez à ce que v os annonces soient à jour, même si le modérateur des annonces veille sur ce point ! Nous vous invitons à :

- avoir toujours au moins une offre en cours.
- supprimer au plus tôt les annonces satisfaites et celles qui n'ont plus lieu d'être.

Echanges inter-sel :

- Tout adhérent peut faire des échanges avec un membre d'un autre SEL.
- Pour valider un échange inter-sel, vous devez obligatoirement rapporter un bon d'échange papier à Valensel.
- Des bons d'échange spécifiques sont disponibles en téléchargement sur notre site.

Route des Sels :

- Association nationale qui permet d'échanger des hébergements dans toute la France (et à l'étranger) en utilisant le principe d'échange des Sels. Http://www.route-des-sel.org

Lexique du SEL

B.L.E : Bourse Locale d'Échange = vide grenier ou les échanges se font en vals.

Modérateur d'annonces : veille à ce que le catalogue soit à jour, les annonces synthétisées, correctement libellées (validité des annonces, rédaction...) et sans coordonnées personnelles.

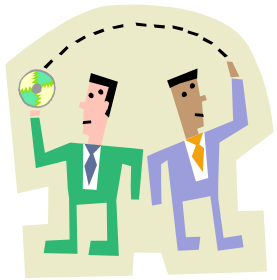
Commission des échanges : elle veille à ce que les adhérents ayant des comptes débiteurs soient bien dans un processus de récupération de vals et à ce que chaque membre ait au moins une offre en cours de validité. Elle aide à ce que les demandes soient satisfaites.

Relais : membre internaute qui s'occupe de saisir les annonces et de relayer les informations auprès d'un ou plusieurs non-internautes.

Catalogue : ensemble des offres et demandes visibles sur le site internet. Disponible également au format papier.

Val : Unité d'échange utilisée dans le SEL.

Echanges



- Les B.L.E (Bourse Locale d'Echange) sont des vide-greniers entre adhérents où les échanges se font en vals.
-

Ces rencontres sont une bonne occasion de faire des échanges et de faire la connaissance d'autres adhérents.

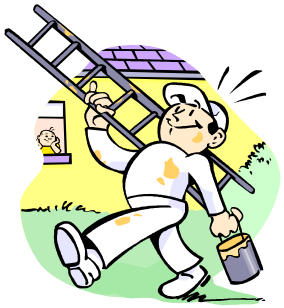
- Les échanges se font de gré à gré. C'est à dire que les deux parties doivent se mettre d'accord sur les conditions avant l'échange.
- Un échange se fait en vals. Une heure = 60 vals. Des Euros peuvent être demandés pour du carburant ou pour des fournitures à condition que l'accord ait été préalable à l'échange. (voir document « covoiturage et transport » sur notre site)
- Pour évaluer un objet, demandez-vous combien d'euros vous seriez prêts à dépenser pour l'obtenir et convertissez ce montant en vals.
  Certains se basent sur 10 € de l'heure , donc 10 € = 60 vals. Les échanges se faisant de gré à gré, ce ne sont que des indications. (voir document « convertisseur » sur notre site)

Repas partagés

- Afin de mieux se connaître et créer du lien, les adhérents sont invités, chaque deuxième samedi du mois, à se retrouver autour d'un repas partagé à la MJC du Grand Charran, de 12h à 14h.

Compétences et prêt d'objets

- Dans le menu « Compte » « Compétences », indiquez vos savoir-faire et dans « Objets-Prêts », indiquez les objets que vous pouvez partager.
- Dans le menu « Recherche », vous pourrez trouver les compétences ou les objets que vous souhaitez emprunter.



Validation des transactions

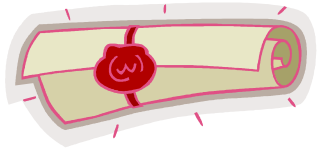
- Les échanges entre membres internautes sont saisis directement dans le menu « Compte », « Transactions ».
  Ils doivent être validés par la contrepartie pour être enregistrés.
- Des bons d'échange papier, téléchargeables sur le site, doivent être utilisés avec les non-internautes.

Assurance

- Les échanges se font de gré à gré, et sont considérés comme un service rendu à un ami. Ils sont donc couverts par l'assurance responsabilité civile de chacun. Pensez à demander à votre contrepartie si elle est bien assurée, surtout si votre échange comporte un risque.
- Les événements collectifs organisés par l'association sont couverts par l'assurance de Valensel.



Devise et Charte des valeurs



- La devise de Valensel est « Chacun à sa mesure et dans l'aisance »

- Le titre de notre charte est « Nos valeurs font la différence » pour indiquer l'importance que nous leur donnons. Elle défend des principes comme la solidarité, la dignité, le respect, la liberté de choix, l'engagement, l'écologie et l'égalité. Consultez-là et essayez d'en tenir compte dans vos rapports avec les autres adhérents.

Initiatives des adhérents

- Tout adhérent peut proposer des activités. Nous les appelons 'initiatives des adhérents'. Impliquez-vous en transmettant vos propositions au C.A. qui fera suivre à l'ensemble des membres. (balades, randos, piques-niques, barbecues, WE, réveillons...)



Engagement

- En signant votre adhésion, vous vous engagez à remettre votre compte à zéro avant de quitter l'association.
  Respecter cette condition, c'est respecter les autres adhérents.

- Avant de passer une annonce de demande, regardez d'abord si une offre qui correspond à votre demande n'est pas déjà présente dans le catalogue.
- Ne mettez pas vos coordonnées personnelles dans l'annonce, elles seraient visibles sur toute la toile !
- Si vous n'avez pas accès à Internet, donnez vos annonces à la personne relais qui se chargera de les saisir.
- Les annonces sont généralement proposées en vals. Une participation financière en euros pour des fournitures ou du carburant peut être demandée.
- Exceptionnellement, des annonces en euros sont acceptées à condition qu'une partie soit demandée en Vals.



Contact

- Répondez rapidement aux appels ou mails concernant le SEL. C'est une question de courtoisie et de solidarité.
- Tenez compte que d'une manière générale c'est au demandeur de regarder les offres et d'appeler.